

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLISCANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait d

Envoyé en préfecture le 28/03/2026

Reçu en préfecture le 28/03/2026

Publié le 28/03/2026

ID : 060-216001743-20260328-02DEL\_CM280326-DE

du samedi 28 mars 2026

**CONVOCATON**

Date : 24 mars 2026

Affichée le : 24 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars à 10h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Conseiller Municipal Creil.

Nombre de conseillers :

En 39  
exercice :  
Présents : 38  
Votants : 39  
Pouvoirs : 1  
Absent : 0

**Étaient présents** : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Emmanuel PERRIN - M. Amadou KA - M. Amir ZAFAR - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - M. Thierno DIALLO - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - M. Alexandre NOUWYNCK - M. Khadim MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Deniz GÜZEL - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUPELLÉ - Mme Nabila BEJAOUI - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Mohamed CAHOUCHE - Mme Rosa OULD SAID - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Patricia RÉGENT - Mme Majida EL BAKKALI - M. Heddi FADHLI - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - M. Omar YAQOUB - Mme Peggy MOUPELLÉ - Mme Danielle SOKOLONSKI - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOUI.

**LISTE DES DELIBERATIONS**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

Le 28 mars 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE

SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

Le 28 mars 2026

**Absents représentés**

M. AKABLI

Pouvoir à Mme DHOURY-LEHNER

**Absents non représentés**

Secrétaire de séance : Deniz GÜZEL

**2 Détermination du nombre des Adjointes au Maire****■ Rapport de présentation :****Omar YAQOUB, Maire**

L'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Le nombre de conseillers composant le conseil municipal de la ville de Creil est fixé à **39 (trente-neuf)**, en conséquence le nombre maximum d'adjoints pouvant être élus est de **11 (onze)**.

Je vous invite à fixer le nombre d'adjoints dans la limite fixée, soit **11 (onze)**.

**■ Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-1 à L2122-7-2, Considérant que le conseil municipal est composé de 39 élus, Considérant que le nombre d'adjoints ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, Entendu le rapport de présentation,

**■ Vote**

Votants : 39	Pour : 30	Contre : 0	Abstentions : 9	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

**■ Décide à l'unanimité :**

**Article unique** : de fixer à **11 (onze)** le nombre d'adjoints au conseil municipal de la ville de Creil.

CREIL, le 28 mars 2026

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil



Monsieur Omar YAQOOB

Envoyé en préfecture le 28/03/2026

Reçu en préfecture le 28/03/2026

Publié le 28/03/2026

ID : 060-216001743-20260328-02DEL\_CM280326-DE



Le secrétaire de séance

Deniz GÜZEL